

15

UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE
ET SES RESSOURCES

PREPARATION D'UNE STRATEGIE NATIONALE
DE LA CONSERVATION
EN REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE
MAURITANIE

VOLUME II

E t u d e s d e c a s

Cas N°1 : Le Parc National du Banc d'Arguin

G. SOURNIA - Ch. ROUCHOUSE

B 41439

UICN/Août 1988
2649Z

27 MARS 1995

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 41439

Cote : B M

PA2

PREFACE

ETUDE DE CAS NO 1: Le Parc National du Banc d'Arguin

PREAMBULE ET AVERTISSEMENT

INTRODUCTION

1. Spécificité et paradoxes du PNBA
2. L'intégrité du Parc
3. Les relations entre le Parc et le public
4. Les populations et le Parc
5. La formation des hommes
6. La recherche et le Parc

CONCLUSIONS - RECOMMANDATIONS

1. La place du PNBA dans une stratégie mauritanienne de conservation des ressources
2. Dans le domaine du contrôle du Parc et de la formation du personnel
3. Populations locales
4. Réhabilitation des écosystèmes terrestres
5. Recherche scientifique
6. Tourisme et relations avec le public
7. Le PNBA et la Stratégie mauritanienne de conservation

ANNEXES

1. Bibliographie consultée
2. Cartes
3. Calendrier et personnalités rencontrées

ETUDE CE CAS NO 2: Le Lac d'Aleg et le Lac Mâl

1. Le lac d'Aleg
2. Le Lac Mâl
- le Lac Mâl mis en réserve

ETUDE DE CAS NO 3: Le Plateau d'El-Aguer

1. Le Milieu Naturel
2. Le Milieu Humain
3. Discussion

ETUDE DE CAS NO 4: Intégrer la Conservation et le Développement rural en Mauritanie Méridionale: Etablissement de l'Aire de Conservation de la Zone Humide du Diawling dans le Delta du Fleuve Sénégal

RESUME

1. INTRODUCTION
2. CONTEXTE
3. BUT ET OBJECTIFS
4. ACTIVITES
5. RESULTATS ESCOMPTEES
6. PLAN DE TRAVAIL PRELIMINAIRE
7. BUDGET 1988-1990

ETUDE DE CAS NO 1

COMPTE RENDU DE MISSION

Le Parc National du Banc d'Arguin

G. SOURNIA, Délégué Régional de l'UICN en Afrique de l'Ouest

Ch. ROUCHOUSE, Ornithologue Responsable de l'Antenne ORSTOM de Mbour (Sénégal)

Cette mission s'inscrit dans le cadre de la préparation de la Stratégie mauritanienne de conservation. Elle complète celle effectuée du 14 au 28 novembre 1987 par MM. J. DUBREUIL et M. CABARET.

PREAMBULE ET AVERTISSEMENT

Pour l'un et l'autre des consultants, il s'agissait du premier contact de terrain avec ce Parc national.

Cette zone était néanmoins bien connue d'eux à travers l'étude de plusieurs documents disponibles, des communications et des entretiens antérieurs et la visualisation d'un montage photographique de présentation du Parc.

Le présent rapport de mission ne s'attardera pas à décrire l'importance de cette aire protégée ou à décrire ses paramètres essentiels, autant d'éléments aujourd'hui bien connus et dont l'intérêt n'est plus à démontrer.

Nous nous efforcerons d'examiner ce Parc en mettant l'accent sur ce qui en fait sa particularité en Mauritanie, puisqu'il s'agit en 1988 de la seule aire protégée (avec la Réserve satellite du Cap Blanc) bénéficiant d'un statut réel et d'une existence tangible sur le terrain. Nous appuyant sur cette particularité nous resituerons ce Parc dans le cadre de la Stratégie mauritanienne de conservation en examinant non seulement ses possibilités d'intégration mais aussi celles permettant de le faire apparaître comme un modèle, une vitrine pour une politique plus élargie du concept de conservation au service du développement, qui puisse être appliqué au plan national.

Nombre d'analyses et de recommandations rejoignent celles déjà exprimées par la FIBA et par le Parc lui-même à travers son Plan directeur d'aménagement et ses réalisations sur le terrain.

INTRODUCTION

1. Spécificités et paradoxes du PNAB

Avec ses 12 000 km² (1 200 000 ha), harmonieusement répartis entre partie continentale, milieux marins et insulaires, le PNBA apparaît comme l'un des tous premiers parcs africains par la superficie. Il est le plus vaste de la façade ouest et centre atlantique et se classe parmi les cinq (5) plus grandes aires protégées d'Afrique de l'Ouest.

Parmi les autres spécificités, il possède aussi celles:

- d'être l'un des rares parcs partiellement marin du continent,
- d'avoir su conserver à l'intérieur de ses limites les populations qui y vivaient (pêcheurs) et celles qui y avaient traditionnellement des droits d'usage et de passage (pasteurs, nomades),
- de constituer (en attendant le classement du PN du Diawling, bas delta du Sénégal, et peut-être avant une éventuelle réhabilitation de la Réserve du Plateau d'El Aguer) le seul Parc national du territoire mauritanien.

Une autre originalité du PNBA, et non la plus négligeable, est qu'il constitue l'une des rares aires protégées d'Afrique à véritablement bénéficier d'une reconnaissance et de soins attentifs au plus haut niveau de l'Etat. Depuis son origine il est en effet directement rattaché au Secrétariat Général de la Présidence de la République; situation de grand privilège qui lui fournit un poids réel tant à l'intérieur du pays que dans ses relations avec l'extérieur.

Il existe par ailleurs au sein du Ministère du Développement Rural, une Direction de la Protection de la Nature dont l'une des attributions précises est justement "la conception, la réalisation, le contrôle et l'entretien des pare-feux, des parcs nationaux, des réserves classées et de tous les aménagements entrepris pour la protection de la nature".

Conséquence directe d'un tel appui politique (ou coïncidence?), il est notoire de constater que le PNBA est l'un des parcs qui reçoit le plus l'appui de la Communauté internationale. C'est ainsi que depuis sa création, la Coopération française, le WWF, des Instituts de Recherches Universitaires (français, néerlandais, anglais...) se sont fortement engagés aux côtés des autorités mauritaniennes pour doter le Parc de structures de fonctionnement opérationnelles. L'UICN, dans une moindre mesure, a contribué à cet effort.

Tout récemment, la Commission des Communautés Européennes vient de débloquer un crédit de 200 000 Ecus, les Instituts néerlandais de recherche ont proposé un vaste programme de recherche, le Gouvernement français a remis officiellement en juillet dernier les infrastructures de la station d'Iwik aux

autorités nationales et enfin la FIBA (Fondation Internationale du Banc d'Arguin), première institution du genre en Afrique francophone, vient de se réunir à Nouakchott, a visité le Parc et vient de passer à la phase active de son programme.

Autant d'éléments qui montrent bien à quel point la communauté internationale entend contribuer au soutien et à apporter toute sa sollicitude à ce projet.

Enfin dernier élément et non des moindres, le PNBA est l'une des seules aires protégées d'Afrique de l'Ouest qui, avec la future Réserve de l'Aïr-Ténéré (Niger) et le Ranch de gibier de Nazinga (au Burkina Faso), fasse la démonstration, et ce dès sa création, du rôle éminemment économique d'une action de protection; les hauts fonds de la baie du Banc d'Arguin sont l'une des principales zones où se développent, en toute quiétude, et au sein d'un écosystème abondamment fourni et équilibré les futures richesses halieutiques de l'un des littoraux les plus productifs de la planète (on peut parler à cet égard d'un véritable réservoir de ressources qui, au fur et à mesure de leur développement, enrichissent ou alimentent les zones de pêche situées hors parc); et ceci en parfaite harmonie avec des populations locales qui ne cherchent pas à modifier des techniques de prélèvements séculaires et extrêmement bien adaptées au milieu. Suivant l'expression du Conseiller scientifique du Parc, le Banc d'Arguin constitue "un capital dont les intérêts sont prélevés pour le bénéfice de l'économie nationale".

Si nous ajoutons à cette richesse halieutique l'extraordinaire potentialité que représente la grande diversité de l'avifaune et l'intérêt que représente la faune de la partie continentale désertique qui bien que raréfiée n'en reste pas moins porteuse d'espérances, il apparaît évident que ce projet est une démonstration vivante de ce que doit être un plan de conservation au service du développement. L'avenir doit être mis à profit pour assurer la pérennité des acquis qui ont pu être ainsi préservés. Au rang des potentialités notons certaines espèces rares d'oiseaux, de cétacés, de tortues marines et certains habitats qui comptent parmi les plus menacés de la planète.

C'est apparemment le but recherché par les autorités mauritaniennes à travers le plan de développement intégré (1988/1992) qui a été présenté début 1987 et qui dresse un cadre et un programme d'actions sur cinq ans susceptible de répondre aux grands défis du Parc et de son environnement tant physiques qu'humains.

Ce plan a le mérite de présenter de façon exhaustive les principales contraintes auxquelles le Parc se trouve confronté ainsi qu'une série de mesures et de propositions susceptibles d'y remédier totalement ou partiellement, à court, à moyen ou à long terme.

Dans le cadre de l'intégration du PNBA à une stratégie mauritanienne de conservation des ressources, nous nous sommes particulièrement attachés à porter notre analyse et notre réflexion sur quelques-uns des domaines qui nous paraissent essentiels:

- l'intégrité territoriale du Parc; la concurrence qui s'y exerce en matière d'occupation spatiale et d'accès aux ressources; le maintien et la réhabilitation de la faune terrestre,
- les relations entre le Parc et le public,
- l'intégration des populations locales et la prise en compte de leurs préoccupations,
- les hommes du Parc: formation et motivation.

2. L'intégrité du Parc

Le soutien politique au niveau national, et l'appui international étant clairement affirmés, le Parc doit aujourd'hui, et ce dans les meilleurs délais faire la preuve de sa capacité d'occuper entièrement le terrain placé sous sa responsabilité. Cette préoccupation avait déjà été affirmée dès 1980.

Occuper le terrain, cela signifie partout et à tout moment la nécessité d'affirmer sa présence et son autorité. Ceci suppose aussi des moyens de déplacement, de liaison, une mobilité permanente et une organisation rigoureuse s'appuyant sur un véritable schéma de surveillance impliquant entre autres le contrôle permanent ou temporaire des points vulnérables du Parc.

Ce plan devra tenir compte de l'originalité conférée au Parc par son milieu marin et insulaire d'une part, et par son milieu terrestre d'autre part.

Tous les paramètres sont dégagés pour permettre la mise en place de ce plan de surveillance et de contrôle. Les moyens existent ou sont sur le point d'être affectés.

Les moyens de communication (liaisons radio) sont partiellement en place (3 postes BLU, 1 poste VHF). Le reste doit être installé dans les prochains mois, le parc de véhicules est bien fourni: composé de 5 tout-terrain, offerts par le WWF, la France, les Pays-Bas, il doit être renforcé par 3 autres tout-terrain en 1988. Cet effectif doit permettre d'assurer dans les meilleures conditions l'exécution des tâches quotidiennes du Parc.

L'équipement du matériel destiné à la partie marine du Parc est constitué de 3 zodiacs et de 2 bateaux à coque d'aluminium.

Peu d'aires protégées en Afrique occidentale possèdent autant de moyens pour assurer leur protection et le bon travail de ses agents. Dans l'immédiat et compte tenu du matériel attendu, la priorité semble devoir être portée sur la bonne utilisation et l'entretien de ce matériel ainsi que sur la formation du personnel de maintenance. A ce sujet on peut en effet s'étonner de constater que le Parc ne possède pas le personnel d'entretien adéquat. L'importance du matériel existant (et attendu) justifierait largement le recrutement d'un mécanicien qui non seulement pourrait faire face aux pannes les plus graves (tâche que les chauffeurs ne peuvent correctement assurer) mais assurerait un entretien régulier.

L'efficacité de leur utilisation et leur maintenance sont à cet égard beaucoup plus déterminants. Or qui dit matériel suppose les hommes pour le faire fonctionner.

Le potentiel humain apte à occuper le terrain est aujourd'hui des plus réduit: le suivi scientifique est assuré par un expatrié, les sorties de surveillance sont de faible intensité et la motivation du personnel ne semble pas très évidente. La situation devrait sensiblement évoluer au cours de l'année 1988 puisque sur décision précise du Chef de l'Etat une dizaine de méharistes vont être affectés au Parc pour y assurer la surveillance de la partie terrestre. Il s'agit en l'occurrence d'un élément d'information extrêmement positif. Il conviendra de veiller à ce que la stabilité de ce personnel soit garantie et que les éventuelles mutations se fassent de façon progressive.

La priorité en ce qui concerne ce détachement de gardes méharistes sera de les organiser, d'assurer leur formation et de les préparer à leurs nouvelles fonctions.

En ce qui concerne la surveillance de la partie maritime, l'acquisition d'un engin apte à assurer des tâches scientifiques et de surveillance (type Catamaran) est actuellement à l'étude. La partie insulaire et marine du Parc est en effet une zone très sensible compte tenu de sa richesse halieutique. Par le passé, de nombreux chalutiers en infraction ont été signalés à l'intérieur des limites du Parc. Depuis l'entrée en vigueur (avril 1987) d'une réglementation plus stricte et surtout depuis que la volonté de faire respecter cette interdiction a été exprimée à deux reprises et au plus haut niveau au cours de ces derniers mois, il semblerait que les infractions aient été en forte baisse. Elles étaient la plupart du temps dues à des embarcations en provenance de Nouadhibou. Néanmoins il faut noter que l'objectif prioritaire de la nouvelle politique de la pêche est de favoriser la pêche artisanale, donc côtière, ce qui risque de provoquer une pression accrue sur le Parc du fait de l'augmentation prévisible de la flotille.

Malgré cette amélioration, la situation n'est pas stabilisée et la vigilance doit rester la règle. Nous n'en voulons pour preuve que l'embarcation apparemment d'origine étrangère, surprise en train de pêcher entre les caps Tafarit et Tagarit à l'occasion d'une sortie effectuée dans ce secteur. Dans l'impossibilité de l'intercepter, il n'a pu être procédé à son identification; au demeurant notre présence ne semblait pas outre mesure importuner les délinquants.

Si la faune qui fréquente de façon temporaire les milieux marins et insulaires ou qui lui est totalement inféodée est extrêmement riche et diversifiée, celle de la partie terrestre est loin d'être négligeable.

Fortement raréfiée, elle possède néanmoins encore d'intéressantes potentialités. Au cours de notre bref séjour nous avons pu voir un groupe de quatre (4) gazelles dorcas, des chacals et de nombreuses traces d'autres espèces dont la hyène. La réhabilitation de cette faune s'impose donc. Des recommandations dans ce sens ont été faites lors du Séminaire de Nouakchott (mars 1986) consacré à la faune sahélienne et à sa gestion. Il est essentiel qu'un tel dossier soit l'objet d'une étude et de soins attentifs pour que des débuts d'application puissent être envisagés au cours des deux prochaines années. Cette action étant étroitement liée à une bonne protection des différents sites (y compris celui de l'île de Tidra où subsistent encore quelques dizaines de gazelles, une étude précise des espèces à réintroduire et des zones d'accueil devra être entreprise. Cette étude sera à mener en étroite liaison avec la préparation du schéma de protection et de surveillance du Parc dont nous vous recommandons vivement la mise en place.

Compte tenu des restrictions de recrutement auxquelles se trouvent confrontés les services administratifs de la Mauritanie, il est probable que malgré le détachement d'une dizaine de méharistes et l'affectation de trois (3) nouveaux agents par la DPN, l'effectif de gardiennage restera nettement insuffisant eu égard aux paramètres dimensionnels du Parc (12 000 km², 180 km du sud au nord, 320 km de périmètre terrestre).

Deux solutions (complémentaires) pourraient être envisagées pour pallier à cette situation:

- obtenir des Imraguen qu'ils fournissent des informations sur les observations qu'ils pourraient être amenés à faire à l'occasion de leurs nombreuses sorties.
- étudier la possibilité d'accroître le potentiel humain de surveillance en recrutant des gardes contractuels, en priorité parmi la population locale pour profiter de leur parfaite connaissance du terrain (en particulier les pasteurs nomades qui utilisent de manière traditionnelle la zone du Parc). Ce personnel pourrait être rémunéré dans le cadre du budget d'un projet (dont ils dépendraient) comme cela a été expérimenté ailleurs.

Nous nous félicitons enfin de la courageuse décision prise par le Chef de l'Etat concernant l'annulation du projet de tracé routier entre Nouakchott et Nouadhibou, tout en ne négligeant pas le fait que le désenclavement de Nouadhibou reste une priorité nationale.

3. Les relations entre le Parc et le public

En matière de relations avec le public, la politique et la position de la Direction du Parc ont été nettement affirmées: pas de fermeture au tourisme mais une ouverture très modulée et s'adressant en priorité à un public averti.

Si l'on tient compte des contraintes que posent le Parc: difficultés d'accès, absence d'infrastructures d'accueil, dureté des conditions de séjour dans un milieu relativement hostile, absence de personnel compétent dans ce domaine, fragilité écologique du milieu... Cette décision apparaît comme opportune et sage.

Un afflux plus ou moins contrôlé de visiteurs aurait des conséquences très certainement négatives sur un milieu qui n'y est pas préparé; ce mouvement pourrait se retourner contre le Parc et lui faire de la contrepublicité.

Cette demande en faveur du tourisme au Banc d'Arguin est un phénomène relativement nouveau; il émane principalement d'Europe (tour-opérateurs spécialisés dans la découverte de la nature). La décision d'ouverture à cette activité est toute récente (mars 1987) et les quota annuels pourraient avoisiner les 200/250 visiteurs/an.

De nombreuses inconnues subsistent encore: la suppression de la ligne aérienne Paris-Nouadhibou complique singulièrement le problème de l'acheminement des visiteurs déjà difficile, le prix de location des Land Rover est jugé prohibitif...

Autant de problèmes et de préoccupations qui conduisent à recommander qu'une véritable étude soit entreprise: étude de stratégie touristique qui pourrait par ailleurs servir de modèle pour d'autres régions de Mauritanie. Cette étude s'attacherait à définir des types de circuits (dont des journées dans le désert à dos de dromadaires avec bivouac, des journées en lanches), des types de séjours, etc. et à développer une image de marque du Parc.

Il apparaît en effet important que le PNBA se forge une image de marque et concrétise de façon plus nette son existence et son originalité. Cette image peut être acquise de différentes façons (et à ce niveau, la FIBA a un grand rôle à jouer):

- éditions de plaquettes explicatives et pédagogiques, d'affiches, d'autocollants, de cartes postales...
- impression de tee-shirt, à l'effigie du Parc
- adoption d'un uniforme commun au personnel
- individualisation des véhicules du Parc par l'apposition d'un logo

- meilleures signalisations et indications tout au moins aux entrées (à titre d'exemple on peut noter que la pancarte marquant l'entrée sud du Parc n'est pas très visible) mais aussi sur l'ensemble des limites
- meilleure publication et diffusion des résultats des recherches.

Il serait également opportun que le Parc puisse disposer d'une représentation dans la capitale. Celle-ci pourrait se présenter sous la forme de la création d'une Maison du Parc qui pourrait être installée dans les locaux du complexe de la Foire de Nouakchott. Cette exposition permanente jouerait un rôle de vitrine pour le Parc et pour la conservation de la nature d'une manière générale. Les personnes désireuses de s'informer pourraient y trouver des documents et des renseignements. Cette structure pourrait aussi (sous réserve qu'elle soit en liaison radio avec le Parc) délivrer les autorisations d'accès (le système actuel étant parfaitement inopérant et décourageant).

La réflexion au niveau d'une stratégie touristique devrait permettre de poser aussi le problème de l'affectation des recettes issues de la vente des objets et des droits d'entrée. Il est en effet important sur le plan psychologique vis-à-vis des autorités que le Parc puisse faire la preuve de sa capacité d'intégration économique; en ne perdant pas de vue que l'aide internationale pourrait un jour diminuer ou cesser.

Le Parc ne doit pas craindre de développer parallèlement une politique médiatique afin de mieux se faire connaître. Pour cela la publication d'articles et de reportages photographiques dans la presse internationale doit être encouragée. Potentiellement ces possibilités existent. Il convient que le Parc accorde les facilités nécessaires d'accès et de travail à cet effet. Ce genre d'action peut être mené en étroite liaison avec la FIBA. L'une d'entre elles est actuellement en cours (Anglia).

A ce titre la plaquette "Le Parc National du Banc d'Arguin. Milieu vivant", financé par la Coopération française est une excellente initiative qui doit être encouragée et renouvelée; elle a obtenu un succès mérité mais sa diffusion est malheureusement restée cantonnée aux milieux initiés.

4. Les populations et le Parc

Lorsque l'on aborde le problème des relations entre les populations et le Parc, il est quasi essentiellement question des populations de pêcheurs Imraguen. Ces populations réparties en plusieurs villages échelonnés le long du littoral à l'intérieur du Parc sont estimées à 500 personnes.

Sur le continent africain, les Imraguen constituent un cas exceptionnel de parfait équilibre entre un peuple et son milieu. Cet équilibre apparaît d'autant plus exceptionnel qu'apparemment ces populations ne cherchent pas à transformer leur mode de vie. C'est ainsi par exemple qu'elles sont très attachées à leurs embarcations traditionnelles, les fameuses lanches d'origine

canarienne, parfaitement adaptées aux conditions du milieu et aux types de prélèvements qu'il convient d'y pratiquer. Cette conscience est si aiguë qu'elle les conduit à redouter la motorisation de leur embarcation alors que partout ailleurs cette motorisation est de plus en plus adoptée.

C'est peut être aussi cette réticence vis-à-vis des artifices du modernisme qui les conduit à ne pas montrer un grand enthousiasme vis-à-vis de la scolarisation des enfants.

En résumé une population en harmonie avec son environnement et qui de ce fait est parfaitement à sa place à l'intérieur des limites du Parc pour peu que l'on s'attache à les aider à solutionner certains de leurs problèmes (santé) ou à anticiper ceux qui se profilent à l'horizon (évolution de l'artisanat lié à la rénovation et au renouvellement des lanches).

Curieusement ce peuple est encore mal connu, aucune étude sociologique en profondeur n'ayant été réalisée.

Ces problèmes ont été bien cernés par les responsables du Parc et par les membres de la FIBA qui s'emploient à leur trouver des solutions. Parmi ces principaux problèmes figurent:

- L'entretien et la réhabilitation de l'outil de travail des Imraguen

Le maintien en l'état des lanches est une condition essentielle de la préservation du mode de vie des Imraguen. Actuellement nombre de ces embarcations sont en mauvais état et il est urgent de trouver des solutions permettant de les réparer et d'en construire de nouvelles. Or, le bois manque et la main-d'oeuvre expérimentée est en train de disparaître. La Direction du Parc et la FIBA recherchent actuellement des contacts et des compétences en Europe et aux Canaries afin de pouvoir faire construire de nouvelles lanches et d'assurer la formation des jeunes Imraguen capables d'effectuer les réparations et de nouvelles constructions.

Les lanches construites ou réparées par l'entremise du Parc seraient attribuées aux Imraguen moyennant en retour un certain nombre de journées d'embarcations par an pour des sorties touristiques, scientifiques ou de surveillance. L'un des problèmes à étudier sera de savoir à qui seront attribuées les lanches. Problème éminemment sociologique s'il en est. Dans le même ordre d'idée il serait également opportun de s'intéresser à la longévité et à la résistance des voiles de lanches.

Cette embarcation étant bien adaptée à l'approche scientifique ou visuelle de ces milieux les Imraguen sont et seront de plus en plus sollicités pour fournir des prestations sous la forme de location de lanches à la journée ou pour une plus longue durée. Pour l'avenir, il s'agira donc d'une ressource monétaire non négligeable. Mais ici aussi, il conviendra d'agir avec la plus grande précaution pour ne pas courir le risque de voir certains Imraguen être tentés de se transformer en prestataires de services pour touristes! Là également l'étude sociologique devra

apporter des éléments de réponse et déterminer les limites qu'il conviendra de respecter en imaginant par exemple un "artifice tampon" de façon à ce que les Imraguen ne soient pas en contact direct avec le marché et l'argent.

- Le problème de l'approvisionnement en eau

Il s'agit d'un très grave problème qui actuellement n'est résolu que de façon très partielle et de manière peu satisfaisante. La zone couverte par le Parc et les régions avoisinantes ont douloureusement souffert de la sécheresse. Certains secteurs sont restés plus de 15 ans sans recevoir de pluies. Les forages auxquels s'approvisionnaient traditionnellement les Imraguen sont aujourd'hui à sec. Dans leur environnement immédiat il n'existe plus de points d'eau douce.

Actuellement l'approvisionnement se fait par le biais de l'acheminement de citernes transportées depuis Nouadhibou par des vedettes affectées à chaque village; chaque vedette transporte 8 t d'eau, ce qui correspond à une consommation de 2 à 3 semaines. Cette solution est extrêmement précaire (même si temporairement elle peut être acceptée comme solution d'attente): la régularité de passage des vedettes n'est pas absolue, certaines étant régulièrement en panne, les Imraguen sont tenus de payer cette eau (2 UM le litre) afin de couvrir les frais de carburant des vedettes; par ailleurs cette solution place les Imraguen dans une situation de totale dépendance.

Les alternatives à proposer ne sont pas simples. La Division de l'Hydraulique doit être consultée pour donner son appréciation sur les potentialités hydrogéologiques de la zone. On peut s'interroger d'ailleurs sur le fait que ce genre d'information n'ait pas été sollicité plus tôt. Le BRGM pourrait également être consulté avec profit; selon le Bureau BRGM de Dakar des données sur ce secteur devraient pouvoir être fournies.

D'autres solutions pourraient être imaginées; pour le village d'Iwik, par un accès partiel à l'eau produite par la station lorsque les besoins de celle-ci sont susceptibles de dégager un excédent. L'amélioration du rendement du distillateur devrait permettre de rendre un tel service qui serait alors perçu comme un apport concret du Parc. Des compensations en retour pourraient être imaginées tout en évitant qu'elles se fassent sous forme de numéraires. Si cette solution paraissait techniquement acceptable, on ne doit pas perdre de vue qu'elle ne règle surtout pas celui des autres villages, risquant d'engendrer des rancoeurs.

Il ne serait peut être pas inutile d'envisager aussi la possibilité d'affecter un lanche à l'approvisionnement en eau à partir des sources d'approvisionnement disponibles, ce qui placerait les Imraguen en position de responsabilisation. Il n'est toutefois pas certain qu'une telle alternative soit absolument adaptée à la situation et les modalités doivent être étudiées avec précision. On peut également penser à l'adoption de distillateurs (modèle familial) pouvant produire 10 à 15 l par jour.

- L'habitat

Le matériau traditionnel de l'habitat Amrig est d'origine végétale. Les méfaits de la sécheresse ont également perturbé ces coutumes. Du fait de la disparition de la végétation, les Imraguen se sont tournés vers des matériaux de récupération: tôles, planches, etc. peu pratiques, qui se dégradent rapidement, sont inesthétiques et transforment ces habitats en "bidonvilles" du désert; d'autant plus navrant que l'on se trouve à l'intérieur d'une aire protégée.

Les responsables du Parc se sont également penchés sur ce problème et réfléchissent à des possibilités d'apporter là aussi des réponses aux préoccupations des populations. La fourniture de tentes est étudiée. Il s'agirait de trouver des tentes qui ne se dégradent pas trop rapidement et qui offrent en même temps un abri confortable. Encore faudrait-il savoir quel accueil les Imraguen vont réserver à cette alternative.

Il pourrait être envisagé aussi d'essayer de reconstituer partiellement les ressources végétales qui servaient antérieurement de matériaux de base. Ceci ne sera possible que si le problème de l'eau est solutionné et si des points d'eau suffisamment près des villages pouvaient être mis à jour. La reconstitution par régénération naturelle moyennant une mise en défens est également envisageable.

Autres formes de collaboration et de participation

- La scolarisation: elle ne semble pas être une préoccupation majeure. Il y a peu d'écoles et celles qui existent ne sont pas fréquentées. Dans ces conditions il est difficile d'envisager sérieusement une action d'éducation environnementale.

- L'amélioration des conditions de conservation et de meilleure valorisation des produits de la pêche (la poutargue en particulier) est une des tâches à laquelle veut s'atteler la Direction du Parc.

- La santé: comme dans nombre de villages enclavés et loin de toute infrastructure sanitaire, il existe parmi les populations Imraguen de sérieux problèmes en matière de santé. Une pharmacie est prévue dans les villages mais les problèmes de gestion et de délivrance adéquate des médicaments restent entiers en attendant la formation du personnel compétent. Il est également prévu que des médecins venant de Nouadhibou effectuent 3 à 5 tournées/an.

Il paraîtrait toutefois opportun d'identifier dans chaque village une ou deux personnes (la matrone lorsqu'elle existe) susceptibles de recevoir une formation élémentaire de base qui pourrait être délivrée par un médecin confirmé et spécialisé dans les maladies tropicales à raison de quelques jours par village.

- Enfin, comme cela a été souligné dans la partie 1, il pourrait être envisagé de solliciter la collaboration des Imraguen afin qu'il communiquent les observations faites au cours de leurs sorties en mer, et particulièrement les infractions qu'ils seraient amenés à relever.

D'une manière générale l'action en faveur des populations du Parc doit toujours être considérée comme une priorité absolue et le maximum d'efforts doit être déployé dans ce sens. Néanmoins une connaissance plus fine de ces populations, de leurs habitudes et de leurs aspirations est vivement recommandée. Des termes très précis devront être élaborés. Une telle étude pourrait être lancée dans le courant de l'année 88 ou au début de 89. La FIBA propose également l'exécution d'une telle étude.

D'autres populations et usagers ont également accès au Parc: pasteurs nomadisants, et véhicules utilisant une portion de la piste qui traverse le Parc comme voie de passage. Des règlements stricts devront être élaborés afin de tenir compte des intérêts de toutes les parties. Le passage de véhicules devant emprunter la piste doit être parfaitement contrôlé sur le modèle en vigueur au PN de la Kéran (Togo) où les véhicules sont contrôlés et pointés à l'entrée et à la sortie. Il est fondamental pour le respect et la quiétude du Parc que les pistes à suivre soient toujours les mêmes et soient bien indiquées. Les risques de dégradation des pâturages sont également à prendre en compte.

5. La formation des hommes

Cet aspect du problème a été plus ou moins abordé dans le cadre de la première partie du présent rapport. Il nous est apparu important d'y revenir en examinant le problème sous l'angle scientifique et sous celui de l'encadrement.

Nous avons pu voir que le Parc manquait cruellement de personnel de surveillance mais que cette question était en voie de règlement partiel. Ce problème se pose avec autant d'acuité pour ce qui est du personnel d'encadrement que celui à vocation scientifique. Le document de Plan de développement intégré mentionne justement le manque de personnel qualifié.

Le Directeur dispose de trois (3) collaborateurs avec grade de contrôleur des Eaux et Forêts et ayant été formé à l'ENFVA de Kaédi (Mauritanie). D'après la structure de l'administration mauritanienne ils sont considérés comme cadres. Ces trois collaborateurs sont destinés à occuper respectivement des responsabilités au niveau:

- de la base d'Iwik
- du poste de Nouamrhar
- de la Réserve satellite du Cap Blanc

En ce qui concerne l'agent qui doit être affecté à la base d'Iwik au vu des contacts et des entretiens que nous avons pu avoir avec lui, il est apparu rapidement évident qu'il ne dispose que d'une compétence et d'une formation trop limitées pour occuper des fonctions destinées à coordonner les recherches scientifiques.

Le plan de formation contenu dans le document de Plan de développement intégré, prévoit des stages et des formations à l'étranger. Or il n'est pas certain qu'un stage de courte ou moyenne durée soit positivement sanctionné par la fonction publique. Si l'attrait d'une meilleure réinsertion professionnelle ne constitue pas un facteur déterminant pour justifier une formation à l'étranger, on peut s'interroger sur la valeur de stages dans d'autres zones humides du monde. Le meilleur terrain pour acquérir de bonnes bases n'est-il pas justement le PNBA tant recherché par les scientifiques et naturalistes du monde entier? Dans ce cas ne serait-il pas plus opportun d'obliger ce personnel à participer activement aux missions et à tester régulièrement leurs connaissances par la publication de notes et de rapports de tournées. Le Conseiller technique du Parc dans ce domaine pourrait encadrer ces travaux. Ainsi pourraient être mises en évidence certaines prédispositions pour tel ou tel domaine d'étude et de recherche justifiant ultérieurement une formation spécialisée plus enrichissante pour l'intéressé et pour la structure qui l'emploie et d'une manière plus générale pour son pays.

Il est également nécessaire que ces cadres ne se contentent pas d'un rôle de responsable administratif mais qu'ils soient en mesure de montrer l'exemple à ceux destinés à être sous leurs ordres. Ceci suppose une bonne connaissance du terrain et par conséquent, une présence plus affirmée par la multiplication des sorties et une meilleure appréhension des problèmes et des réalités du Parc.

Or ceci ne nous semble pas être le cas; les sorties sur le terrain se limitant apparemment à celles qui consistent à accompagner les visiteurs et les missions scientifiques. Cette carence constatée ne peut être mise au crédit du manque de moyens qui, comme nous avons pu le voir, sont suffisants tant sur terre que sur mer. Peut être existe-t-il un problème lié à l'absence de motivation.

Autant d'impressions plus ou moins bien perçues qui, si elles se confirmaient et se perpétuaient, pourraient faire apparaître de sérieuses inquiétudes quant à la future gestion du Parc si les hommes chargés de l'assurer ne manifestent pas plus de constance.

Ceci confirme si besoin était à quel point le choix et la formation des hommes est un problème fondamental. Ils peuvent être à la base de la réussite ou de l'échec d'une telle entreprise; d'autant que celle-ci se situe dans un environnement relativement hostile. Cette adaptation des hommes au milieu constitue aussi un élément d'excellence. Aussi ne saurions-nous trop recommander l'importance qu'il y a d'intégrer très fortement des hommes issus de la région et familiarisés avec ses contraintes.

Le fonctionnement et la maintenance de la base d'Iwik conduit également à poser le problème de la formation du personnel chargé de l'entretien. Aujourd'hui ces services sont rendus par un coopérant français. L'assistance technique étrangère étant

par définition un acte de solidarité limité dans le temps et destiné à préparer la relève, cette hypothèse a-t-elle été bien prise en compte? A-t-on pensé à former le personnel nécessaire et suffisamment compétent pour assurer correctement cette relève?

6. La recherche et le Parc

Tout en étant fort louable et complet, le programme de recherche du Parc (cf. document Plan de développement intégré) nous semble extrêmement ambitieux. Il peut en effet paraître ambitieux dans la mesure où il conduit à se poser une nouvelle fois la question de la formation des hommes.

Dans ce contexte, il peut en effet paraître relativement paradoxal de se trouver en face d'un tel programme qui suscite la mise en oeuvre de gros moyens et dont on peut supposer qu'il sera exécuté par des structures de recherche étrangères qui viendront séjourner en Mauritanie; alors que parallèlement se fait jour une demande concernant la formation de cadres et de techniciens mauritaniens, tournée vers l'étranger. Il existe en l'occurrence une sorte d'inadéquation temporelle entre le souci de formation à l'extérieur et le développement simultanément d'un vaste programme de recherche international nécessitant l'implication d'un personnel important. Nous ne saurions trop insister sur la nécessité de revoir dans le détail ces problèmes de formation du personnel afin d'être confronté à une situation qui soit plus conforme aux possibilités et aux réalités nationales.

Pour ce qui est du programme de recherche proprement dit, deux au moins des volets de ce programme nous paraissent prioritaires à savoir:

- l'étude des milieux naturels par télédéteur satellitaire
- l'écologie et la productivité des herbiers de zostères.

En ce qui concerne l'étude des peuplements de poissons, il serait opportun que tout soit mis en oeuvre pour qu'une collaboration plus fructueuse soit engagée avec le CNROP et les techniciens ORSTOM en poste à Nouadhibou. Il existe entre le PNAB et ces structures, des intérêts communs qui devraient être utilement réunis.

Le PNBA présentant par ailleurs des caractéristiques qui en font une curiosité scientifique très convoitée, il conviendrait de veiller à ce qu'il ne devienne pas l'objet d'une surexploitation scientifique désordonnée. Il est donc impératif que les domaines de recherche identifiés comme prioritaires par la Direction du Parc soit scrupuleusement respectés et que les demandes formulées s'inscrivent bien dans le cadre ainsi défini et puisse être étalé dans l'espace et dans le temps; et ce afin de ne pas entraîner encombrement et surfréquentation et par voie de conséquence une absence de contrôle dont le PNBA pourrait avoir à regretter les effets. Il conviendra de veiller également à ce qu'un meilleur équilibre s'établisse entre les programmes de recherche touchant le milieu marin et insulaire et ceux s'adressant aux écosystèmes terrestres du Parc; ces derniers apparaissant comme les parents pauvres de ces programmes.

Un conseil scientifique doit permettre d'aider à élaborer ce programme et à veiller à son respect. La FIBA peut utilement apporter son appui à une telle démarche, compte tenu de la compétence des personnalités qui la composent.

CONCLUSIONS - RECOMMANDATIONS.

1. La place du PNBA dans une stratégie mauritanienne de conservation des ressources

L'intérêt et l'originalité du PNBA sont évidents et aujourd'hui internationalement reconnus. Au niveau de la Mauritanie il constitue l'unique aire protégée vraiment structurée et répondant aux critères en vigueur dans ce domaine. Au niveau de l'Afrique de l'Ouest et de l'ensemble du continent, sa grande valeur économique-biologique justifie amplement tous les efforts entrepris par le Gouvernement mauritanien et ses partenaires internationaux. Le Parc a par ailleurs été l'objet d'une recommandation précise à l'occasion du séminaire de Mbour.

Aujourd'hui le PNBA est parvenu à un seuil ou à un tournant (selon les critères que l'on entend privilégier). Fort de la reconnaissance internationale qui ne lui a jamais fait défaut et de l'appui politique traduit au plus haut niveau de l'Etat, le PNBA est confronté à une situation qui pourrait être assimilée à une sorte de crise de croissance dont il ne serait pas encore en mesure d'assurer toute la maîtrise.

Outre ceux indiqués ci-dessus, le Parc a en main nombre d'autres atouts que pourraient envier les autres aires protégées de la région ouest-africaine et bien des parcs en Afrique.

- un matériel et un équipement bien fourni
- une base de recherche et d'accueil fonctionnels
- une direction motivée et active
- une assistance technique compétente
- des populations autochtones prêtes à jouer le jeu de la participation

Ces nombreux avantages ne cachent pas les difficultés qui pointent à l'horizon et qui risquent de s'avérer de réelles contraintes lorsque le Parc va atteindre son rythme de croisière. Autant de problèmes dont les responsables du Parc sont parfaitement conscients et qui transparaissent avec plus ou moins de netteté dans le Plan de développement intégré. Il s'agit donc principalement:

- de l'insuffisance de l'encadrement et de l'absence de personnel mobile et actif sur le terrain
- de la nécessité d'une formation adaptée et directement utilisable

- de l'urgente nécessité de trouver des solutions aux problèmes quotidiens des populations locales qui vivent dans et en marge du Parc
- de la nécessité de donner un nouveau souffle de vie aux écosystèmes terrestres en réhabilitant leur faune et si possible certaines autres composantes
- de l'importance de bien structurer les programmes de recherche et d'éviter toute dispersion et débordement
- de promouvoir l'image de marque du Parc auprès de la population mauritanienne et de ses dirigeants

Les recommandations ci-dessous sont destinées à trouver des solutions partielles ou totales en vue de faire face à ces difficultés.

2. Dans le domaine du contrôle du Parc et de la formation du personnel

- accroître les effectifs de surveillance et étudier les possibilités d'un recrutement autonome afin d'accroître les moyens déjà mis en place par le gouvernement
- assurer la formation adéquate pour les gardes méharistes en cours d'affectation
- assurer un quadrillage du Parc en vue de couvrir l'ensemble du territoire pour permettre son contrôle d'une façon systématique et rationnelle
- utiliser les potentialités que doit offrir le futur Centre de Mbour pour la formation des gestionnaires des zones humides
- encourager l'intégration plus spécifique des ressortissants de la région dans les actions de surveillance.
- encourager, autant que cela se peut, les compétences multiples d'une même personne: chauffeur-guide, chauffeur-garde, garde-guide, etc.

Pour cela, nous préconisons:

- Formation sur le terrain du détachement de gardes méharistes affectés à la protection de la partie terrestre. Nécessité de leur transmettre les notions de base en matière de protection de la nature, de contrôle et de surveillance. Mission de 2 semaines à effectuer par un technicien familier de ces milieux et de ce type de personnel.

3. Populations locales

- Lancement d'une étude sociologique des Imraguen. 4 hommes/mois. Un expert-senior et un expert-junior. Les cahiers des charges restent à préciser. Début 1989 ?
- Etude des potentialités géohydrologiques du Parc. Division de l'Hydraulique et BRGM. 10 jours à 2 semaines de mission 1988.
- Formation sanitaire de base. Mission d'un médecin généraliste confirmé ayant une expérience tropicaliste. Echéance 1989-90-91.
- Poursuite de la recherche de solutions adaptées pour les lanches et l'habitat.

4. Réhabilitation des écosystèmes terrestres

- Préparation du cahier des charges d'une étude des écosystèmes terrestres et de leurs ressources végétales. Plan de réintroduction d'espèces locales conformément aux recommandations du séminaire de Nouakchott. Mission d'un expert en ethno-botanique et en mammalogie des régions arides (3 semaines/1 mois) assisté d'un technicien mauritanien.

5. Recherche scientifique

- Elever le niveau scientifique du personnel.
- Etablir une étroite corrélation entre les missions scientifiques et la formation des cadres et techniciens. Promouvoir autant que cela sera possible la formation in situ au contact des missions de passage (recommandation du séminaire de Nouakchott) et sélectionner les agents aptes à recevoir une formation à l'étranger sur la base de l'expérience de terrain.
- Etablir un programme de recherche coordonné évitant la duplication et harmonieusement réparti dans l'espace et dans le temps. A cet effet, constitution d'un Conseil scientifique placé sous la double tutelle de la Direction et de la FIBA.

6. Tourisme et relations avec le public

- Elaborer un plan d'action touristique et développer une image de marque et de prestige pour le Parc. Mission expert: 1,5 mois dont contacts avec les spécialistes du tourisme thématique. Fin 88/début 89.

7. Le PNBA et la Stratégie mauritanienne de Conservation

Le PNBA doit avoir sa place dans le cadre d'une telle stratégie. Il représente en effet l'élément le plus élaboré d'une politique de conservation des ressources naturelles au service du développement car il englobe en son sein tous les paramètres positifs d'une telle action.

C'est pour cette raison que nous recommandons vivement que le PNBA puisse être considéré comme l'un des projets pilotes de la Stratégie afin de parachever l'oeuvre entreprise.

Il nous apparaît en effet essentiel que l'originalité de cette aire protégée puisse être utilisée en tant que projet de démonstration susceptible de servir d'exemple pour des démarches similaires tant en Mauritanie que dans d'autres pays de la sous-région.

BIBLIOGRAPHIE CONSULTÉE

Anonyme, Le Parc National du Banc d'Arguin. Milieu vivant. RIM - Coopération française. 1986, 32p. nombreuses photos, croquis et cartes. Plaquette de présentation

Anonyme, Entre le Sahara et la Sibérie. Rapport préliminaire des recherches sur le Banc d'Arguin en Mauritanie réalisé par des scientifiques en mars et avril 1985 sur la migration printanière des limicoles. Publication de la Fondation WIWO no 85-9F (Pays-Bas) 1985. 32p. Nombreuses photos, cartes et croquis.

Direction du PN du Banc d'Arguin. Requête de financement en vue de la mise en place d'une stratégie de développement intégré du PN du Banc d'Arguin. Janv 1986. Document ronéotypé 14p.

Direction du Parc National du Banc d'Arguin. Plan de développement intégré. 1988-1992. Janvier 1987. Document ronéotypé. 25 p.

Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA), Document de projet de statuts de la Fondation - Document dactylographique. 10p. (ND)

FIBA, Procès-verbal de la deuxième réunion du Conseil scientifique du PNBA - Paris. mars 1985

H. Kane, Le Parc National du Banc d'Arguin. Communication présentée à l'occasion du séminaire sur la gestion de la faune et de ses habitats au Sahel. Nouakchott. mars 1986

R. de Naurois Peuplement et cycles de reproduction des oiseaux de la côte occidentale d'Afrique. Mémoires du Muséum National d'Histoire Naturelle. Série A. Zoologie Tome LVI. Paris. Editions du Muséum 1969.

WWF/UICN, Rapport de la mission d'expertise conjointe du PNBA. Octobre 1980

M. J. VERSCHUREN, Plan directeur préliminaire du PNBA, paru en 1984. Etude mars-avril 1983 - UICN

Thèse d'E. Mahé, Contribution à l'étude scientifique de la région du Banc d'Arguin (Littoral mauritanien) - Peuplement avifaunistique (soutenue le 7 octobre 1987) - Université des Sciences et Techniques du Languedoc.

